

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 20 mars 2024

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Date de publication : 26/03/2024 | Délégués en exercice : 21  |
| Date de convocation : 7/03/2024  | Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 18<br>Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 2 |

Le 20 mars 2024, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Frontenay-Rohan-Rohan (79) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

### Etaient présents ou *représentés*:

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

*Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)*

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

*Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)*

Gilles GAY

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Olivier POIRAUD

Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Arnaud CHARPENTIER

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Elmano MARTINS

Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :

*Gilles BOUTEILLER (pouvoir à Bernard BORDET)*

### Convention de partenariat avec Réseau de transport d'électricité (RTE) dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien d'Oléron



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



## Convention de partenariat avec Réseau de transport d'électricité (RTE) dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien d'Oléron.

### Contexte

Dans le cadre du raccordement du projet de parc éolien en mer au large d'Oléron, RTE a pris l'attache du Parc pour anticiper les impacts paysagers et environnementaux du raccordement sur un fuseau en cours d'étude entre la Rochelle et Granzay-Gript.

Il est proposé d'établir une convention de partenariat qui permettra au Parc et RTE de cibler les enjeux et impacts de ces travaux sur la biodiversité en particulier et d'anticiper les mesures d'évitement, de réduction et/ de compensation, sur la base d'une participation financière de RTE de 10 000 euros.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat précitée pour une durée de 1 ans ainsi que tous les documents s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

